

**MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2023-08-02**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 août à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

Absent excusé : M. CHAMPONNOIS Alain ayant donné pouvoir à M. PHILIPPON Franck

Secrétaire de séance : CHERREY-GUELAUD Corinne

Convocation du 11/08/2023 (affichée le 11/08/23).

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE LA DETR POUR L'AMENAGEMENT
DU BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES**

Le Maire rappelle que la Commune de Thervay a acquis courant 2022 un bâtiment situé 5 Route de Dijon afin d'y aménager les services techniques. Il précise qu'actuellement ces services sont hébergés pour partie dans un bâtiment appartenant au Syndicat des Eaux et qu'une partie du matériel est stockée dans une annexe de la cure.

L'aménagement intérieur du bâtiment permettrait de réunir tout le matériel sur un même site avec, en plus, la création d'un atelier pour l'agent d'entretien.

Les divers travaux d'aménagement – maçonnerie, menuiserie, électricité, raccordement au réseau d'assainissement installation d'une cuve de récupération de l'eau de pluie sont estimés à 67.641,68 euros HT.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR
- ADOPTE l'opération et arrête les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui s'élève à 67.641,68 euros
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

